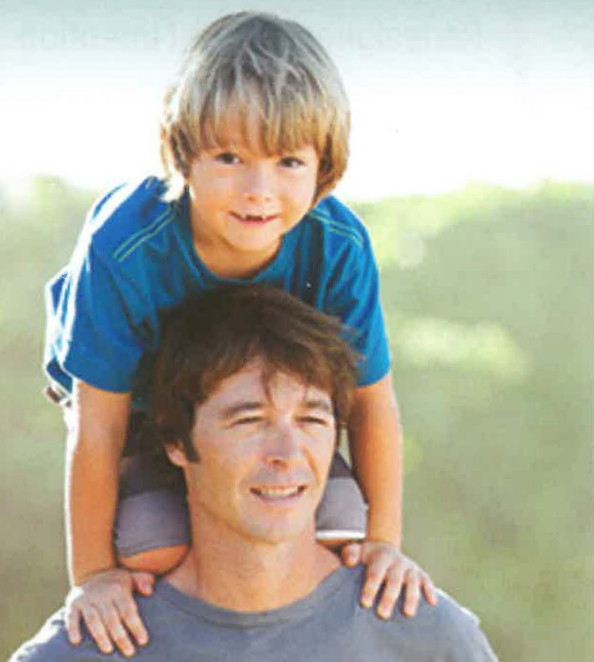


Des droits et des devoirs

Dans une institution comme l'Église, lorsqu'une personne manifeste de l'intérêt pour un engagement bénévole ou salarié, il convient d'initier le processus d'encadrement. Plus qu'une mesure de vérification, cette démarche est un moyen d'assurer un support adéquat à celles et ceux qui collaborent à la vie ecclésiale. Un des objectifs est d'informer chacun de ses droits et de ses devoirs.

Des étapes utiles

L'encadrement se fait de manière continue à travers des étapes permettant d'atteindre des objectifs précis.



Résumé des étapes d'encadrement



Parce que le respect et la dignité des personnes sont sacrés!

Toute personne impliquée en Église, qu'elle soit bénévole ou salariée, doit s'engager à respecter le code d'éthique du diocèse de Nicolet et à signer un engagement de confidentialité.

Annexe 1 - Encadrement des intervenantes et intervenants ecclésiaux.